

PREFACE

**par Henry Roussillon,
président de l'Université Toulouse I sciences sociales,
directeur du CERP**

Le Centre d'études constitutionnelles et politiques (CERCP) que j'ai fondé il y a plus de dix ans et que j'ai le plaisir de diriger avec l'aide de son secrétaire général, Stéphane Mouton, se caractérise par sa réactivité remarquable à l'actualité constitutionnelle et politique comme on va le constater avec la dernière table ronde consacrée aux *élections présidentielles et législatives de 2007* et qui s'est tenue le 27 juin 2007, c'est-à-dire « à chaud ». Cette réactivité est possible grâce à l'abandon des formules pesantes et coûteuses des colloques traditionnels qui conservent malgré tout leur utilité comme le prouve l'organisation par le professeur Xavier Bioy d'une grande manifestation des 5 et 6 octobre 2007 sur le thème *Constitution et responsabilité* toujours dans le cadre du CERP.

La formule de la table ronde a non seulement le mérite de la légèreté quant à son organisation mais, également, l'avantage d'associer des chercheurs chevronnés et de jeunes thésards pleins d'ambitions et de qualités intellectuelles, c'est-à-dire en caricaturant un peu et pour reprendre, d'une certaine façon, une expression appliquée à la constitution du Directoire « la Raison et l'Imagination ». Ce genre de manifestation, associant les générations autant que les compétences, avait été imaginé et pratiqué avec beaucoup de talent et de réussite par le doyen Louis Favoreu, trop tôt

Henry Roussillon

disparu. La table ronde sur les dernières élections législatives et présidentielles françaises illustre parfaitement cette ambition.

Mais, penser et analyser dans un délai très bref des événements constitutionnels ou politiques, ne suffit pas ; la rapidité doit se trouver également dans la diffusion des travaux réalisés, c'est-à-dire leur publication ; ce but a pu être atteint, depuis plusieurs années déjà, grâce à l'existence des « Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse », et surtout grâce à la disponibilité et à l'efficacité remarquables de l'équipe dirigée par le professeur André Cabanis. Qu'elle en soit remerciée !

Reste enfin à féliciter tous les participants de cette journée, rapporteurs et auditeurs particulièrement nombreux et attentifs en ce qui concerne ces derniers. Nous accorderons une mention toute particulière à celui qui, par sa verve et sa connaissance du sujet, a transformé cette rencontre en véritable feu d'artifice : je veux parler du professeur de science politique qui, après un trop bref passage dans notre Université, enseigne aujourd'hui à Saint-Etienne, Robert Ponceyri ; il a accepté très amicalement de remplir, tout au long de la journée, le rôle ingrat d'animateur et de rapporteur, qu'il en soit, lui aussi, mille fois remercié.

Reste à évoquer, sans les déflorer, les différentes interventions, l'originalité de ces élections mais aussi leur place dans un mouvement de longue durée qui ne saurait, en aucune manière, être assimilé à la mise en place d'une hypothétique et mythique « VI^{ème} république » qui semble heureusement avoir fait son temps, en particulier dans sa forme d'une pseudo « démocratie participative » chère à la candidate battue, Ségolène Royal.

La première remarque concerne, évidemment, le relatif, et surprenant aux yeux de certains, « échec » de la droite au second tour des législatives ; la « vague bleue » annoncée par les médias et les instituts de sondage n'a pas eu lieu, loin de là ; est-ce dû à l'incompétence de ces instituts de sondages ? C'est possible. Aux interventions ambiguës du nouveau président qui rappelleraient celles de François Mitterrand en 1988, avec pour conséquence l'absence d'une majorité PS et l'arrivée surprenante de Michel Rocard

Préface

comme premier ministre ? Méfiance de l'exécutif à l'égard d'une majorité parlementaire trop importante, peut-être. Sagesse enfin, des électeurs soucieux de ne pas permettre un « pouvoir absolu », UMP en l'occurrence ? Il y a du vrai dans tout cela et la liste n'est pas close.

En définitive, la démocratie moderne ne saurait se réduire à une démocratie directe, appréciée surtout des régimes autoritaires et inutile à l'heure des sondages ou d'internet, pas plus, nous l'avons dit, qu'à une démocratie participative. Elle repose sur ce que nous avons tenté d'analyser par ailleurs (« Le citoyen et le suffrage : le mythe de la démocratie directe. De la démocratie « participative » à la démocratie « réactive » », dans *La citoyenneté aujourd'hui*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse 2006), une démocratie « réactive » qui fait fi des majorités, quelle que soit leur importance quantitative comme on a pu le voir tout récemment de 2002 à 2007 (voir l'affaire du CPE par exemple). Nicolas Sarkozy songeait-il à cette démocratie réactive lorsqu'il envisageait du bout des lèvres encore sa fameuse « ouverture » fondée, d'une certaine manière, sur une majorité d'idées et que l'on pourrait désigner comme une forme de « troisième cohabitation », après les cohabitations imposées et conflictuelles (1986 et 2002) et les cohabitations plus ou moins consenties et apaisées (1988 et 1993). Un travail d'analyse s'impose sur ce concept.

Reste l'hypothèse d'un abandon du scrutin majoritaire à deux tours, spécialité française, au profit d'un scrutin proportionnel que l'on retrouve dans la plupart des démocraties européennes. Des simulations extrêmement fines faites au lendemain des législatives du printemps dernier montrent que le résultat n'aurait pas été fondamentalement différent et que, dans certaines hypothèses, la majorité UMP en serait sortie renforcée. Précisons que ces simulations ont leur limite car le comportement de l'électeur change selon le mode de scrutin. De toutes façons, la question de la représentation de certaines minorités (les « verts » aujourd'hui plus que le PC ou le FN) se pose. Par ailleurs, si, comme le laisse entendre une des « lois de Maurice Duverger », la représentation proportionnelle rend très peu probable l'existence d'une majorité stable, son adoption serait un

Henry Roussillon

moyen réel de renforcement du Parlement. La « commission Balladur », composée essentiellement de « Parisiens », qui réfléchit à des réformes constitutionnelles, ne pourra esquiver ce problème du mode de scrutin.

Comme on le voit avec ces très brèves remarques, notre journée d'études a soulevé énormément de problèmes, c'est dire qu'il faudra très vite en programmer une nouvelle dès que le « rapport Balladur » aura été publié.